

## Compte-rendu Session plénière du CNDSI 5 juillet 2022

### 1/ Propos introductifs et premier tour de table des représentants des collègues

La Secrétaire d'Etat (SE) chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Mme Chrysoula Zacharopoulou, a exprimé sa fierté de présider le CNDSI, après en avoir été membre, et son engagement personnel aux côtés de la société civile. Elle a expliqué que le souhait du Président de la République était d'approfondir la politique de développement de la France, de poursuivre la refondation de son partenariat avec l'Afrique et que la France reste une force motrice des partenariats internationaux.

La SE a mis en avant l'expertise de la société civile, sa diversité représentée au sein du CNDSI, ainsi que l'importance de partager une vision et des objectifs communs. Elle a ensuite souligné les actions menées en coopération avec les organisations de la société civile (OSC) **dans le domaine humanitaire** (260 projets financés par le Centre de crise et de soutien dans 35 pays pour 131 millions d'euros, des partenariats avec le secteur privé et des fondations, des opérations dans le cadre de la crise en Ukraine) **et du développement**. La vision exprimée par la SE est qu'il faut travailler avec les populations bénéficiaires, en développant des solutions locales aux problématiques locales, et surtout en renforçant les capacités locales. La SE a aussi souligné la co-construction des politiques en citant la loi du 4 août 2021, la Conférence Nationale Humanitaire, le Groupe de Concertation Humanitaire, et l'évaluation des diverses stratégies du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

La SE a affirmé son soutien à la société civile dans le monde. Elle a mis en avant la croissance des financements alloués, qui ont atteint 574M€ en 2021, et le dispositif Initiatives-OSC géré par l'AFD. Enfin, elle a appelé à de nouvelles méthodes, avec le réflexe de travail en équipe Europe, le renforcement de partenariats avec les populations bénéficiaires et le respect de leur souveraineté.

\*

**Au cours du tour de table**, le Directeur Général de la Mondialisation, M. Miraillet, a rappelé son attachement au CNDSI comme **instance de dialogue avec les principaux acteurs du développement et le rôle important joué par l'instance dans la co-construction de la rédaction de la loi du 4 août 2021**.

Pour Christophe Bories (DG Trésor), la politique de développement française a connu une **progression importante sur le quinquennat du point de vue du programme de financement multilatéral (P110)**

lui permettant de doubler son niveau pour atteindre près de 15 Md EUR. S'il reste du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de 0.7 % du RNB, des efforts renouvelés sont entrepris qui s'expriment actuellement dans le cadre de l'installation de la **Commission d'évaluation de l'Aide publique au développement par la Cour des Comptes et la mise en place d'une base de données unique** contribuant à la transparence des dépenses en matière APD. Sur la scène internationale, la France est également engagée sur des négociations d'envergure, en matière de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), notamment en Afrique, sur le Pilier 3 de l'initiative FARM ou dans le cadre de reconstitution du Fonds français pour l'environnement mondial, à la lumière des consultations menées le 27 juin 2022 en partenariat avec les membres participants du CNDSI.

Rémy Rioux, Directeur Général de l'AFD a rappelé l'attachement du groupe, rassemblant désormais les entités Proparco et Expertise France, à **disposer d'une palette d'outils permettant de répondre à toutes les attentes des partenaires**. En 2022, la révision du Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu avec l'Etat et de la stratégie des trois entités du groupe sera une opportunité de mettre à jour les cadres d'actions et de poursuivre l'effort déployé, notamment dans le financement des structures locales. Il a par ailleurs souligné qu'une part importante des financements passe par des structures locales, en comparaison avec d'autres bailleurs de fonds internationaux comme USAID.

La SE a appelé à avoir une vision claire et commune, dans un cadre politique et budgétaire difficile, et a mis en avant la capacité en France d'innover.

**Olivier Bruyeron** (Coordination SUD) a montré son appréciation de la fréquence de tenue des réunions du CNDSI et la volonté affichée par le gouvernement de tisser des partenariats. Il a exposé les ambitions et attentes des associations. Il a signalé que la LPDSLIM, saluée par les associations, ne détaille que les années 2020 à 2022 et a souhaité savoir comment la société civile pourra contribuer à la programmation en vue de parvenir à l'objectif de 0,7% du RNB dédié à l'APD. Le président de CSUD a exprimé son souhait de voir la part des dons dans l'APD augmenter à 85% et que 50% des montants soient dirigés vers les PMA et les services sociaux de base. Il a aussi appelé à ne pas mettre en concurrence des crises et situations de fragilités, et que les montants alloués à la gestion des flux de réfugiés ukrainiens soient comptabilisés à part.

Pour **Jean-Baptiste Callebout** (CGT International), les organisations syndicales organisées internationalement sont attachées aux problématiques de développement et de solidarité internationale. Il a souligné la mobilisation de syndicats dans la crise sanitaire. Il a attiré l'attention sur les drames produits par l'externalisation de la gestion des frontières européennes, notamment à Melilla. La SE a souligné l'importance d'une nouvelle stratégie Afrique-Europe afin de traiter les défis de développement sans que ceux-ci ne soient focalisés sur la lutte contre l'immigration.

**Richard Touroude** (FNTP, Medef International) a soutenu que la FNTP a une position privilégiée pour observer les infrastructures dans les pays où la fédération travaille. Il a défendu le rôle que devait jouer l'APD dans le développement des infrastructures des pays d'accueil et souligné qu'il existe un risque de migrations en raison de ce manque d'infrastructures. Pour la SE, l'APD doit servir de levier pour des investissements en infrastructures, et des moyens doivent être mobilisés au niveau européen alors que la volonté d'un développement rapide des pays bénéficiaires de l'aide pose de nouveaux défis.

**Jean-Luc Bancel** (ESS France) a souligné les facteurs positifs pour l'ESS à l'échelon international : le lancement du plan européen sur l'économie sociale et solidaire et la publication de la recommandation sur le travail décent et l'ESS de l'OIT. Il a rappelé que les acteurs de l'ESS sont vecteurs d'innovation sociale, et que les actions de terrain constituent un terreau pour contribuer à un monde pacifié.

Pour **Henri Arévalo** (Occitanie Coopération), un grand nombre de plateformes multi-acteurs œuvrent sur des actions de solidarité internationale. Il appelle à davantage de coopération et souligne la possibilité de mobilisation de ressources humaines de ces réseaux.

**Eric Manzi** (CSI-Afrique) a remercié la nomination des membres du collège et a fait ressortir le caractère rare de l'inclusion de personnalités étrangères à des conseils consultatifs dans le monde. Il a soutenu que les partenaires dans la coopération pour le développement doivent être librement choisis, et qu'il est important de travailler avec les sociétés civiles locales. Il a appelé à améliorer l'efficacité de l'aide dans une démarche de co-construction. La SE a appelé à augmenter la visibilité des fondations qui font un travail très important.

Pour **Bénédicte Wallez** (Fondation Veolia), le rôle d'opérateur des fondations reste trop méconnu. Néanmoins, **les fondations disposent d'une expertise leur permettant de mener des projets de terrain à l'étranger**. Sur le besoin d'un changement de méthode, visant notamment à intégrer plus directement les acteurs locaux, les fondations sont à la pointe au regard de leur expertise de terrain et se tiennent à disposition pour le partage d'expérience.

**Hughes Saury** (Sénat) a rappelé que l'aide au développement est une politique publique à part entière avec des moyens importants et une feuille de route précise à travers la LPDSLIM. Les parlementaires seront vigilants sur sa mise en œuvre. Sur la concentration sur les pays prioritaires, M. Saury a rappelé que le projet de rapport sur la politique de développement solidaire s'étend sur des critères qui existent depuis 2013 (50% de l'aide projet mise en œuvre par l'Etat, 2/3 des subventions mises en œuvre par l'AFD) en omettant celui de l'article 2 de la LPDSLIM : 25% de l'aide programmable devant bénéficier aux pays prioritaires en 2025 contre 13% aujourd'hui. Le sénateur a souhaité avoir des précisions sur les avancées de la commission d'évaluation de l'APD et que celle-ci soit l'organe de référence en la matière.

**Michel Miraillet** a répondu que le décret sur la constitution de la commission était paru et que les aspects pratiques et financiers de celle-ci étaient en cours de discussion avec la Cour des Comptes. La SE a appelé à ne pas être dogmatique sur la loi du 4 août alors que le monde a changé avec les différentes crises géopolitiques et humanitaires.

\*\*

## **2/ Présentation du rapport au Parlement et deuxième tour de table des représentants des collègues**

Prévu à l'article 3 de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales promulguée le 4 août 2021, le rapport au Parlement relatif à la politique de développement a été présenté aux membres du CNDSI en amont de sa présentation au Parlement. Organisé en deux parties, il couvre d'une part **la stratégie française en matière de développement durable et d'autre part les moyens et outils mis en œuvre au service de celle-ci**.

S'appuyant sur cette loi, la stratégie déployée par la France a conduit à atteindre **en 2020, 12,4 Mds d'EUR d'APD, soit 0,53% du RNB**, lui permettant ainsi d'atteindre ses objectifs en matière de trajectoire haussière et de conserver **le 5<sup>ème</sup> rang des pays donateurs**, après les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon. En 2020, l'Afrique est la première région bénéficiaire (40% du total, 5,6 Mds en 2020 contre 4,1 Mds en 2017) et le continent est au cœur de l'action française avec 18 des 19 pays prioritaires de l'aide (CICID 2018) localisés sur ce continent.

En matière de priorité sectorielle, et notamment en matière de santé, **la France est le 2<sup>ème</sup> contributeur historique au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Un tiers de l'APD**

**est actuellement dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes pour un montant atteignant les 2,5 Mds D'EUR en 2020. La France consacre près d'1,6 Mds à l'éducation et près de 5 Mds au changement climatique** – notamment grâce à l'alignement 100% Accord de Paris de l'AFD. Elle dédie également près de 603 millions d'euros à la lutte contre les fragilités.

Le **canal bilatéral, qui constitue près de 65% des montants (8 Mds)**, demeure la modalité privilégiée de mise en œuvre de l'aide publique au développement. Le canal multilatéral, incluant les financements des organisations internationales, des banques et des fonds multilatéraux ainsi que les financements dédiés à l'Organisation Internationale de la Francophonie correspond pour 2020 à 4,4 Mds d'EUR.

En matière de coopération européenne, le nouveau Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 mis en œuvre par la Commission européenne se caractérise par l'entrée en vigueur du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde (IVCDI, ou NDICI en anglais). **Le NDICI est financé de manière significative par la France pour des montants correspondant actuellement à 20%, soit 2,5 Mds d'EUR. La part des dons se trouve également confortée sur la période et atteint 55% en 2020 et 61% en 2021.**

En matière de pilotage opérationnel, la **mise en place des conseils locaux de développement**, sous l'égide des ambassadrices et des ambassadeurs permettra d'assurer la cohérence des efforts de l'ensemble des acteurs de « l'équipe France à l'international ».

\*

**Suite à cette présentation, les membres du CNDSI se sont exprimés en réaction au rapport transmis à leur attention.**

**Virginie Rouquette** (Cité Unies France), a souligné la mobilisation des collectivités territoriales sur les questions de solidarité internationale et notamment en Afrique, malgré les difficultés politiques (Sahel). Elle a rappelé l'importance de maintenir les coopérations décentralisées. Pour l'Ukraine, elle a fait état de la création d'un fonds de solidarité permettant aux collectivités d'appuyer le **renforcement des capacités des autorités locales riveraines de l'Ukraine en matière d'accueil des réfugiés**. **Pierre Baillet** (AIMF) a présenté l'initiative **Réseau des Femmes Elues Locales**, développée dans de nombreux pays en partenariat avec Veolia (sur la composante Eau et assainissement) et avec la Fondation Bill & Melinda Gates (sur la composante santé maternelle).

**Nicolas Guillaume** (CLONG Volontariat) a rappelé le rôle de son organisation dans la fédération d'organismes de volontariat encadrant l'envoi de près de 9 000 volontaires sous statut. Il a salué le soutien de l'Etat au volontariat en matière de structuration des dispositifs et l'élan créé par l'ouverture du **volontariat à la réciprocité**. Il a salué également les **précautions préconisées par le dispositif législatif en matière de volontourisme** et a insisté sur la nécessité **d'articuler les règles de mobilité** au regard des dispositifs et des situations dans les zones d'intervention.

**Nicolas Vercken** (Oxfam France) a **salué la progression de l'aide publique au développement** et a souligné l'attachement de son organisation à suivre la concrétisation de l'objectif des 0,7%. **Olivier Bruyeron** a salué la parution du rapport, qui participe à **l'objectif de clarté et de transparence** et a **rappelé l'attachement des OSC au dispositif I-OSC** qui contribue au droit d'initiative de celles-ci. Il a rappelé l'intérêt de son collectif à participer à **la définition des prochaines versions du rapport en matière de définition des contenus et des indicateurs**. **Raphaël Chenuil-Hazan** (PDH) a rappelé l'importance **d'intégrer les droits de l'Homme dans toutes leurs composantes** (migrants, torture,

peine de mort, liberté d'expression, etc.) dans l'ensemble des dialogues relatifs à la politique de développement.

**Eric Manzi a salué le niveau de transparence fondant le travail du CNDSI.** Il a rappelé également le caractère incontournable du sujet de l'intégration des personnes par l'emploi dans la lutte contre la pauvreté et a invité, sur les questions de paix et de sécurité, à aller plus loin en dépassant les mesures de remédiation pour concentrer l'action sur les causes des problèmes.

**Michel Miraillet** a souligné la position volontariste de la France dans l'atteinte des 0,7%, à un moment où d'autres pays partenaires ont réalisé des arbitrages financiers les conduisant à s'en déporter : les volumes financiers actuellement décaissés par la France en faveur de l'aide publique au développement, notamment en matière de dons aux pays les moins avancés, atteignent ainsi des niveaux inégalés dans le passé. **Christophe Bories** a confirmé que **les débats relatifs à la comptabilisation de l'aide, tels que ceux pratiqués dans l'enceinte du CAD de l'OCDE, ne doivent pas détourner de ce même constat**, en ce qu'ils visent d'abord à permettre aux Etats de se doter d'une mesure commune permettant les comparaisons entre pays membres. Il a rappelé également le besoin de se doter d'une programmation et d'un cap, tel que celui fourni en 2018 par le CICID sur quatre ans. C. Bories a rappelé qu'il y avait eu des suspensions et traitements de dette, ce qui devrait permettre de retrouver une marge dans les pays en question.

**Remy Rioux** a également salué l'effort accompli durant le quinquennat précédent et a appelé à dépasser le débat prêts-dons en s'exprimant pour une **sélection des instruments les plus adaptés au regard des conditions économiques et des besoins spécifiques des pays récipiendaires.**

**La Secrétaire d'Etat a indiqué qu'il était important de communiquer** sur les thématiques de développement et de solidarité internationale afin de mobiliser et attirer l'attention sur l'interdépendance mondiale.

Concernant la politique des visas dans le cadre du volontariat, **Anne-Charlotte Dommartin** a affirmé que le MEAE œuvre pour que celle-ci soit compatible avec la politique d'attractivité et d'influence, et qu'il était important d'anticiper le dépôt des demandes de visas afin que les projets se déroulent au mieux.

\*\*

### **3/ Présentation du document d'orientation stratégique (DOS) et troisième tour de table des représentants des collègues**

**Anne-Charlotte Dommartin** (déléguée pour les relations avec la société civile et les partenariats) a souligné que la conception de politiques publiques est un moment fort de co-construction entre les administrations et la société civile et qu'une consultation est menée actuellement pour plusieurs stratégies.

**Le DOS 2022-2027 pour le partenariat avec la société civile et l'engagement citoyen témoigne de la relation étroite entre l'Etat et la société civile sur les sujets de solidarité internationale et vise à l'approfondir.** L'ambition du DOS est à la fois de mieux appréhender les enjeux liés à la société civile et à l'évolution de ses composantes, de doter le MEAE d'objectifs et de moyens concrets d'action, de consolider la relation partenariale avec les OSC, de soutenir et accompagner les sociétés civiles françaises et locales dans le développement de leurs capacités et de contribuer à la visibilité des OSC françaises et francophones dans les instances multilatérales. Anne-Charlotte Dommartin a souligné les enjeux et évolutions dans le champ de la solidarité internationale : **restriction des espaces dévolus à**

**la société civile, apparition d'acteurs émergents et mouvements informels, enseignements tirés de la pandémie de Covid-19, mouvement en faveur de la localisation de l'aide, acquis de la LPDSLIM d'août 2021**, y inclus ouverture du dispositif I-OSC aux OSC des pays éligibles à l'APD.

**Les axes du DOS sont** : « Promouvoir un environnement favorable pour toutes les composantes de la société civile à travers le monde et en France », « Accompagner la structuration des OSC partenaires », « Développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la société civile », « Faciliter l'engagement citoyen » et « Renforcer l'influence francophone sur la scène internationale ».

Anne-Charlotte Dommartin a précisé **qu'une réunion à la rentrée aurait lieu avec tous ceux au sein des associations de solidarité internationale qui souhaitent un échange plus approfondi sur les cibles et indicateurs**. Elle a invité les membres du CNDSI à envoyer des commentaires écrits, avant d'ouvrir le tour de table.

\*

**Olivier Bruyeron** a salué les efforts du MEAE pour un partenariat réaffirmé avec les OSC. Il a exprimé le souhait d'inclure davantage le caractère non gouvernemental des OSC, et ses corollaires d'indépendance, de liberté d'initiative et d'expression, et de préciser qu'elles agissent selon les situations locales et pour l'intérêt des communautés. Pour O. Bruyeron ceci est déterminant pour comprendre les liens avec les pouvoirs publics. Il a recommandé l'utilisation de la définition d'OSC de l'OCDE, qui insiste sur la mention de « non lucrative », et une mention aux mouvements citoyens. Pour le président de CSUD, l'aspect innovant des OSC aurait pu être plus mis en avant. Il suggère que l'ouverture au monde promue par l'interculturalité au sein même des OSC soit mise en avant. La notion de localisation pourrait être vue comme une manière d'impliquer les communautés locales au-delà du simple aspect du financement.

O. Bruyeron s'inquiète de la présence de références à la coopération avec la société civile dans le domaine de la coopération de défense, qui pourrait conduire à une méfiance envers les OSC. Enfin, le document pourrait être enrichi avec un axe dédié au droit d'initiative.

**Mackendie Toupuissant** (Forim) a souhaité voir la place des diasporas renforcée dans le DOS. **Anne Bideau** (Plan International France) a proposé un renforcement du langage sur le rôle de la jeunesse et un engagement plus fort pour l'égalité de genre dans l'APD. Elle souhaiterait voir apparaître dans le DOS des mécanismes de financement flexibles aux OSC locales et une approche sur les droits de l'enfant plus prononcée.

**Mme Dommartin a répondu que certains points mis en avant par les intervenants seront précisés dans le DOS, notamment la place des diasporas et la localisation**. Sur la jeunesse, elle a précisé que le sujet est traité dans le cadre d'un groupe de travail incluant la notion de jeunesse-actrice. Un travail sur migration et développement est aussi en cours et sera l'objet de discussions à la rentrée.

**La SE a clôturé la réunion en exprimant son souhait d'arriver ensemble à des résultats**, d'identifier des priorités et de faire preuve de capacité de synthèse afin de parvenir à un plus grand dynamisme. Elle a demandé à ce que les participants puissent produire des éléments écrits synthétiques exprimant les priorités sur lesquelles il est possible de co-construire./.